

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17

Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 15 avril à 18h30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Villefranche-de-Rouergue s'est réuni en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville à Villefranche-de-Rouergue, sous la présidence de M. ORCIBAL Jean-Sébastien, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 08.04.2026

ETAIENT PRESENTS : M. LE MAIRE, MME SERRANO, MME CANCE, MME BOUCHAUD, M. BATUT, MME RAZAVI, M. CANTOURNET, MME PEREIRA, MME COMBES, MME IMBERT, M. PONS, M. THIBAUDAULT, MME BRASQUIES, MME CARLINI, MME MOYSSET.

ABSENTS EXCUSES : MME MASBOU.

ABSENT : MME PICHENOT.

POUVOIR :

SECRETARIAT DE SEANCE : M. MALLET

Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport présenté

M. ORCIBAL expose :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, et dans les 2 mois précédent l'examen du budget, le Président présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat

d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,

Je vous propose :

ARTICLE 1 : de prendre acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, selon les modalités réglementaires prévues et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : de procéder au vote du rapport d'orientation budgétaire 2026.

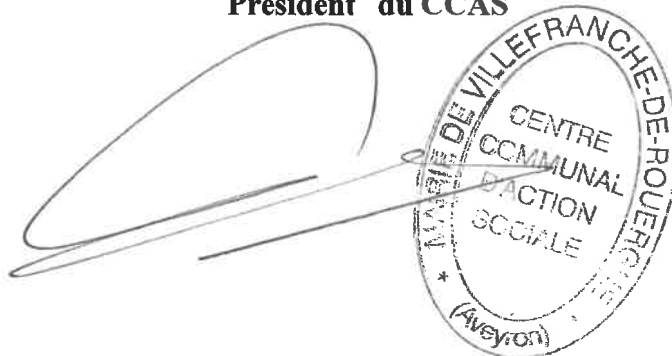
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition du Président.

ARTICLE 3 – Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Villefranche-de-Rouergue, le 15 avril 2026

Jean-Sébastien ORCIBAL
Président du CCAS





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CCAS DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Conseil d'Administration du mercredi 15 avril 2026



Propos introductifs :

- Le DOB
- Les missions générales du CCAS
- Le budget du CCAS (services et sections)

1. Exécution budgétaire au 31 décembre 2025

1.1 Le service 400 – Action sociale

1.1.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- Le résultat de fonctionnement

1.1.2 La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement
- Les recettes d'investissement

1.2 Le service 500 – Portage de repas

1.2.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- Le résultat de fonctionnement

1.3 Informations sur le personnel

2. Les orientations budgétaires 2026

- Les objectifs poursuivis

2.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

2.2 La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement
- Les recettes d'investissement

2.3 Endettement

Propos Introductifs

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics administratifs. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à chacun des administrateurs du CCAS d'échanger et de donner son avis non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les orientations pour l'année 2026.

Les missions générales du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de l'action sociale et des familles.

Il possède son autonomie financière, un budget propre. Son personnel est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le CCAS doit respecter trois principes :

- Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- Aide réservée aux habitants de la commune ;
- Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les administrateurs dont les élus locaux font partis en coordination avec les partenaires du champ social (Conseil Départemental, DDETS, Centre Social, CAF, Caisses de retraite, MDPH, Associations, etc...) et en direction de toutes les catégories de populations concernées par le CCAS : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté.

Le budget du CCAS (services et sections)

Le budget du CCAS est organisé en deux services :

- Le Service 400 : Action Sociale
- Le Service 500 : Portage de repas

Le service 400 est décomposé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le service 500 comporte une seule section : fonctionnement.

1. Exécution budgétaire au 31 décembre 2025

1.1 Le service 400 – Action Sociale

1.1.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 247 357.29 € pour une prévision, décisions modificatives comprises, de 229 803,00 € ; ce qui correspond à une exécution de 107.64 %.

Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT-DEPENSES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 011- Charges fonct° des services	21 967,59	16 505,23	28 660,46
Chapitre 012-Charges de personnel	167 668,82	142 981,69	177 398,08
Chapitre 65 - Charges gest°, contingents, subv°	24 902,07	23 790,56	26 226,03
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations			447,27
Total dépenses réelles	214 538,48	183 277,48	232 731,84
Chapitre 042 - Dotations amortissements	4 733,46	4 694,97	6 193,48
Total dépenses d'ordre	4 733,46	4 694,97	6 193,48
déficit antérieur reporté			8 431,97
TOTAL GENERAL DEPENSES	219 271,94	187 972,45	247 357,29

Les dépenses sont supérieures à 2023 et 2024.

Cela s'explique essentiellement par :

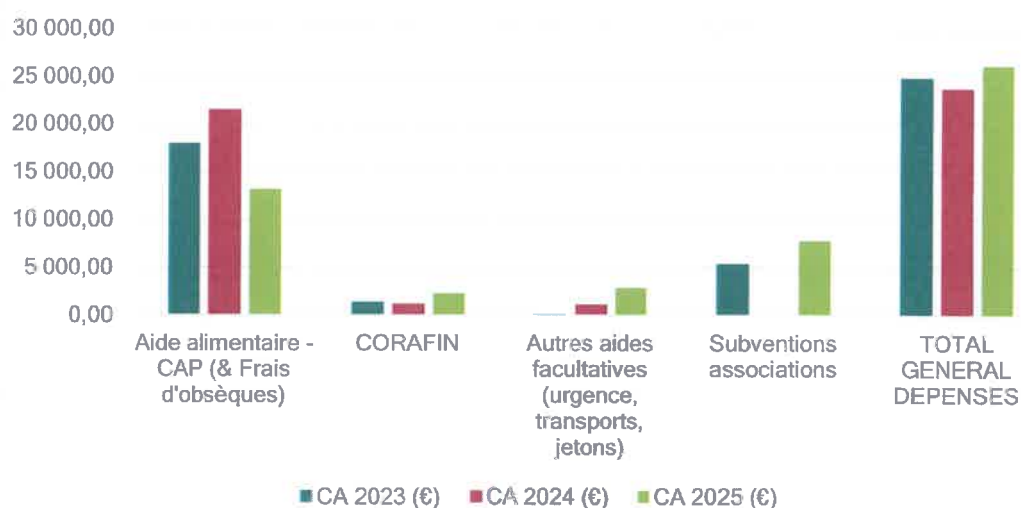
- Sur le chapitre 011 : en 2025 le CCAS a porté financièrement avec Les Ateliers de la Fontaine, l'organisation du concert caritatif « Villefranchement Rose » prévu dans le cadre d'Octobre Rose. L'organisation de cet évènement a directement impacté le chapitre de + 3 759,23 € (Achat de boissons, décoration, prestation des artistes : Kiwanja, DJ, Duo à 2, spectacle de magie).
De plus, les dépenses liées au frais de transport d'un agent du CCAS ont été plus conséquentes que prévues : + 2112 € par rapport à 2024 (il s'agissait de la 1^{ère} année complète depuis le retour de l'agent, sans arrêt maladie, ce qui a permis d'évaluer le montant au plus juste sur la ligne).
Toujours sur le 011, les assurances ont augmenté de +302.43 €, l'organisation des bals des aînés (qui ont affiché complet toute l'année) ont généré un surcoût de + 2 986 € par rapport à 2024.
Enfin, le CCAS a également financé des ateliers en 2025 :
 - o « APAMA » (Ateliers Activité physique adaptée, mémoire et alimentation) pour les + de 60 ans, en partenariat avec NEOSILVER, qui a permis aux participants d'aborder des thématiques cruciales comme l'activité physique

adaptée et la prévention des chutes, l'alimentation et la stimulation cognitive et ainsi de les sensibiliser à l'importance de suivre un parcours global de prévention (coût pour le CCAS : 3 000 €).

- « Prévention des Chutes », toujours pour un public senior (+ de 60 ans), en partenariat avec Neosilver (coût pour le CCAS : 1 670 €).
- Sur le chapitre 012 : Le recrutement de 2 travailleurs sociaux au CCAS sur des postes vacants : 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale et 1 chargée des projets sociaux (+ 34 416,39 € en charges de personnel par rapport à 2024).
- Sur le chapitre 65 : La régularisation du versement de la subvention à Village 12 non versée en 2024 (soit + 6 864 € par rapport à 2024) et le reversement de 1 000 € à Tout le Monde Contre le Cancer suite aux dons récoltés dans le cadre d'Octobre Rose.
- Sur le chapitre 042 : une dotation aux amortissements plus conséquente que les années précédentes, le CCAS ayant dû procéder à des achats d'investissements en 2025 (achat de deux armoires positive pour le portage de repas : 3 156 € TTC, achat de fauteuils de bureau, achat d'un nouveau casier pour les élections de domicile, etc.).

Ceci explique donc le dépassement du taux de réalisation des crédits.

Détail des aides apportés



Le montant des dépenses concernant l'aide alimentaire est inférieur à 2024. Pour rappel, cette aide est réalisée via la distribution de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) sous condition de ressources. Pour expliquer cette baisse : cette ligne budgétaire servait auparavant à prendre en charge les frais d'obsèques des indigents sur la Commune, nous avons convenu d'utiliser plutôt la ligne 'autres aides' à compter de 2025.

Cette baisse significative s'explique également par le fait que le CCAS a proposé en date du 25/09/2024 (voir délibération n°8/2024) une mise à jour du Règlement d'attribution de l'aide alimentaire en demandant désormais un : « Relevé de compte des trois derniers mois

». Une décision qui s'est aussitôt ressentie sur le nombre de dossiers acceptés et qui a pu se mesurer sur l'année 2025.

Les dépenses liées à la CORAFIN ont augmenté. La participation du CCAS passe de 1 181 euros de participation en 2024 à 2 285 euros en 2025.

Les autres aides facultatives (aide d'urgence, bons de transports, jetons tables ouvertes) ont largement augmenté en passant de 1095,43 euros en 2024 à 2 877,03 euros en 2025 (notamment en raison de la prise en charge des frais d'obsèques sur cette ligne budgétaire). A noter : l'utilisation de cette ligne est fluctuante selon les sollicitations et les situations.

L'absence de montant concernant la subvention versée à Village 12 en 2024 s'explique par l'absence du directeur du CCAS quelques mois sur le début d'année (congés paternité et accident de travail). Ensuite, il a été omis de régulariser la situation.

Cette régularisation a donc été effectuée sur 2025 : avec le versement du solde de l'année 2023 qui correspond au delta entre le premier acompte versé et le nombre de mise à l'abri effectuées (*Montant du solde : 1584 €, 32 mises à l'abri effectuées en 2023*), le règlement complet de l'année 2024 (*20 nuitées prises en charge sur l'année, ce qui correspond au minimum prévu par la convention, soit 2 640 €*) et l'acompte de l'année 2025 (*s'élevant à 2640 €*). Soit un total de 6 864 €.

A ce montant vient s'ajouter le reversement de 1 000 € à Tout le Monde Contre le Cancer suite aux dons récoltés dans le cadre d'Octobre Rose.

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 262 855.01 €.

FONCTIONNEMENT-RECETTES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 70 - Produits services	0,00	0,00	1 075,00
Chapitre 74 - Dotations et participat°, compens°	239 816,25	176 407,06	256 779,83
Chapitre 75 - Produits de gestion, locations..	0,75	1 130,68	5 000,18
Chapitre 76 - Produits financiers, legs	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	455,35	260,00	0,00
Total recettes réelles	240 272,35	177 797,74	262 855,01
Excédent antérieur reporté	9 876,69	30 877,10	
TOTAL GENERAL RECETTES	250 149,04	208 674,84	262 855,01
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	30 877,10	20 702,39	15 497,72

La recette principale correspond au versement de la subvention communale. La Commune apporte le financement le plus important : 245 465,00 € en 2025 contre 172 222,06 € en 2024.

Les autres subventions sont versées par le Département (11 314,83 € en 2025, ce montant était de 4 185 € en 2024).

- Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement 2025 fait apparaître un excédent de 15 497,72 €.

1.1.2 La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

En 2025, ce sont 4 928,60 euros qui ont été dépensés.

INVESTISSEMENT-DEPENSES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 21 - Acquisit° foncier, matériel	3986,83	405,48	4928,6
deficit antérieur reporté			
TOTAL GENERAL DEPENSES	3 986,83	405,48	4 928,60

En 2025, plusieurs dépenses ont été effectuées :

- Achat d'un nouveau bloc casier 16 tiroirs (398,88 €), pour permettre au CCAS de disposer de 124 casiers « Elections de Domicile », contre 108 auparavant (et ainsi faire face à la demande croissante des ELD).
- Achat de 2 armoires positives pour le portage de repas, nécessité de remplacer le matériel arrivant en fin de vie (Montant : 3 156 €)
- Renouvellement des fauteuils de bureau pour l'équipe + achat de 2 ballons ergonomiques (Montant : 1 029,35 €)
- Achat d'une enceinte JBL pour instaurer une ambiance musicale à l'accueil du CCAS (Montant : 129.98 €)
- Achat d'un nouvel aspirateur pour le portage de repas afin de faciliter le nettoyage des véhicules (Montant : 67,61 €)
- Achat d'un téléphone portable professionnel pour la chargée de projets sociaux (Montant : 155.78 €)

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements s'élèvent en 2025 à 18 287.82 €.

INVESTISSEMENT-RECETTES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 10 - Dotations, fonds FCTVA, TLE	0	315,7	438,97
Chapitre 040 - Amortissements	4733,46	4694,97	6193,48
Excédent antérieur reporté	6 303,55	7 050,18	11 655,37
TOTAL GENERAL RECETTES	11 037,01	12 060,85	18 287,82
RESULTAT INVESTISSEMENT	7 050,18	11 655,37	13 359,22

Les recettes d'investissements sont constituées en 2025 du versement de 438,97 euros liés au FCTVA, 6 193,48 euros liés aux amortissements ainsi que du report de l'excédent d'investissement.

- Le résultat d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 13 359,22 euros.

1.2 Le service 500 – Portage de repas

1.2.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 226 151.41 € pour une prévision de 330 110.00 €, ce qui correspond à une exécution de 68.51 %. Cette différence s'explique notamment par le souhait initial de mettre en place une troisième tournée de livraison qui n'a pas pu aboutir en 2025.

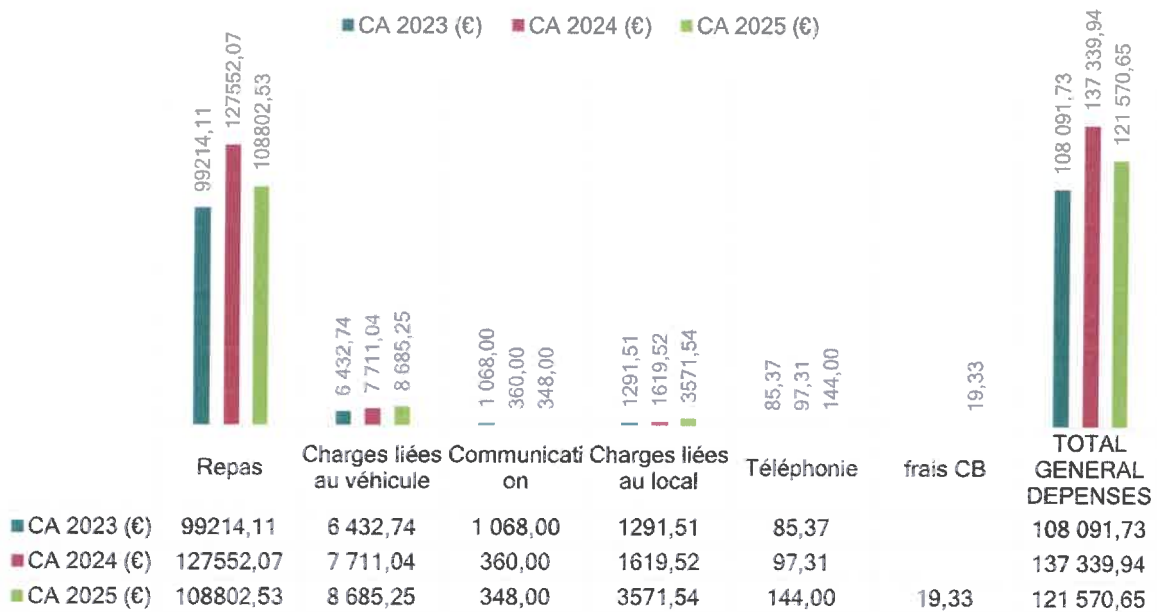
Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT-DEPENSES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 011- Charges fonct° des services	108 413,09	139 492,43	121 570,65
Chapitre 012-Charges de personnel	92 445,37	98 315,59	103 715,67
Chapitre 65 - Charges gest°, contingents, subv°	0,00	0,00	865,09
TOTAL GENERAL DEPENSES	200 858,46	237 808,02	226 151,41

Les charges de personnel ont augmenté d'un peu plus de 5 400,08 euros en 2025 par rapport à 2024. Cela s'explique notamment par la réorganisation du CCAS et le repositionnement de la chef d'équipe sur des missions davantage administratives. En parallèle, un agent contractuel a été recruté pour palier aux absences des agents du portage de repas (formation, arrêt, congés).

Détail des autres charges (011) :

DETAIL DES CHARGES (011)



Les charges de fonctionnement sont moins conséquentes qu'en 2024.

Les achats de repas au prestataire ont diminué en 2025 : - 18 749,54 € par rapport à 2024. Cela s'explique par une baisse de la qualité des repas fournis par Ansamble Midi Gastronomie, ce qui a généré une stabilisation puis une baisse du nombre de bénéficiaires pour ce service (alors que le nombre de repas achetés était en constante augmentation depuis 2017). On comptabilise 17 773 repas livrés en 2025 contre 19 487 en 2024.

Depuis la fin du 1^{er} semestre 2025, des réunions mensuelles sont organisées avec le prestataire pour corriger les manquements constatés.

Concernant les charges liées au local, le coût a plus que doublé par rapport à 2024 (+ 1952.02 €). En cause : principalement la hausse du coût des énergies.

Au niveau de la communication, les dépenses restent stables par rapport aux années précédentes (hors année 2023 où le service a dû absorber les frais de publication pour le renouvellement du marché sur la fourniture de repas).

Au niveau des charges liées au véhicule, le service a dû absorber des frais de révision d'un véhicule frigorifique important (1197.24 €). Une hausse importante du coût des assurances a été également constatée : 3 582.11 €, soit près de la moitié des charges liées aux véhicules. Un point sera fait en 2026 avec l'assureur actuel (GAN) pour revoir les conditions contractuelles.

Au niveau de la téléphonie, on constate une augmentation liée à l'appel de numéros surtaxés sur l'année (pour joindre des partenaires).

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes s'élèvent à 223 210.45 €.

FONCTIONNEMENT-RECETTES	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	CFU 2025 (€)
Chapitre 013 - Atténuations de charges	0	0	0
Chapitre 70 - Produits services	176 247,31	181 016,02	169 100,45
Chapitre 74 - Dotations et participat°, compens°	0,00	51 785,00	54 110,00
Total recettes réelles	176 247,31	232 801,02	223 210,45
resultat antérieur reporté	483,79	-24 127,36	0,00
TOTAL GENERAL RECETTES	176 731,10	208 673,66	223 210,45
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-24 127,36	-29 134,36	-2 940,96

Les recettes qui découlent de la tarification des repas ont diminué de près de 11 915,57 € par rapport à 2024. Le nombre de repas moyen servi par jour est de 48 en 2025 (pour rappel : la moyenne était de 52 en 2023 et 53 en 2024). Les recettes ne permettent pas d'équilibrer le service. Le coût du repas fixé à 10,00 € au 1^{er} janvier 2024 ne permet pas cet équilibre. D'autant plus que les frais fixes augmentent du fait de l'inflation.

- **Le résultat de fonctionnement**

Le service de portage de repas est déficitaire de 2 940,96 € en 2025. Pour rappel, le déficit s'élevait en 2024 à 29 134.36 €.

1.3 Informations sur le personnel en 2025 (services 400 + 500)

Effectif global

L'effectif en activité regroupe tous les agents en position d'activité au CCAS de Villefranche-de-Rouergue au 31 décembre 2025 :

STATUT	2023	2024	2025
Titulaires	6	6	7
Non titulaires	3	2	3
TOTAL	9	8	10

Les chiffres sont indiqués en nombre d'agents.

Au 31/12/2025, on comptabilisait un directeur de CCAS, une instructrice sociale, deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale, une chargée de projets sociaux, une responsable d'équipe du portage de repas, trois agents de livraison de repas dont un en renfort pour effectuer tous les remplacements et un agent comptable.

A savoir qu'il existe des temps partiels, des temps non complets, un mi-temps thérapeutique et des quote-part de missions qui sont incluses aux missions d'agents ayant également d'autres missions sur d'autres services.

Effectif par filière

Fillière	2023	2024	2025
Sociale	3	5	8
Technique	3	0	0
Administrative	2	2	2
Animation	1	1	0
Total	9	8	10

Masse salariale

Intitulé	2023	2024	2025
Montant des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité	260 114,19 €	241 297,28 €	281 113,75 €

2. Les orientations budgétaires 2026**2.1 Le service 400 – Action Sociale**

- Les objectifs poursuivis :
 - Publication et déploiement de la politique sociale et des actions associées.
 - Confirmation du travail partenarial réalisé afin de co-porter des projets
 - Volonté de diversification des sources de financement des projets portés par le CCAS
 - Maîtrise des charges de fonctionnement

2.1.1 La section de fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement**

Elles représentent 261 124,76 €. Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT-DEPENSES	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Chapitre 011- Charges fonct° des services	24 367,00	24 222,00	25 913,66
Chapitre 012-Charges de personnel	131 000,00	152 000,00	190 826,10
Chapitre 65 - Charges gest°, contingents, subv°	34 280,00	38 869,00	35 517,00
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements aux dépréciat°et aux provis°	0,00	219,00	0,00
Total dépenses réelles	189 647,00	215 310,00	252 256,76
Chapitre 042 - Dotations amortissements	4 733,46	6 062,00	8 868,00
Total dépenses d'ordre	4 733,46	6 062,00	8 868,00
Déficit antérieur reporté	0,00	8 431,97	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES	194 380,46	229 803,97	261 124,76

Les dépenses prévues sont supérieures à 2024 et 2025.

Raisons de l'augmentation par rapport à 2025 :

- Chapitre 011 : légère augmentation prévue dans les dépenses courantes visant à anticiper une baisse éventuelle de subvention du Département pour l'organisation des Bals des Aînés.
- Chapitre 012 : une augmentation de 38 826,70 € est prévue pour les frais de personnel. Le CCAS s'est étoffé courant 2025 de 2 travailleurs sociaux (diplômés) sur les postes de « Chargé(e) de projets sociaux » et « Travailleur Social », ce qui n'était pas le cas auparavant (personnes contractuelles recrutées sans diplômes obligatoires). Cela représente de fait un surcoût au niveau de la masse salariale.
- Chapitre 65 : pour 2026, les lignes « Autres Secours » (Chèques alimentaires et frais d'obsèques), « Secours d'urgence » et « Aides » (CORAFIN) restent stables. La subvention de Village 12 sera de 5 412 € (elle était de 6 864 € en 2025) et 500 € sont prévus pour les admissions en non-valeur, 100 € sont également prévus pour le paiement des droits d'auteur SACEM / SPRE.
- Chapitre 042 : les amortissements augmentent de 2 806 €.

- Les recettes de fonctionnement

Prévues au même niveau que les dépenses, les recettes s'élèvent à 261 124,76 €.

FONCTIONNEMENT-RECETTES	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Chapitre 74 - Dotations et participat°, compens°	163 403,36	229 703,97	241 820,00
Chapitre 76 - Produits financiers, legs	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100,00	100,00	6 400,00
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciat° et provis°			348,00
Total recettes réelles	163 503,36	229 803,97	248 568,00
Excédent antérieur reporté	30 877,10	0,00	12 556,76
TOTAL GENERAL RECETTES	194 380,46	229 803,97	261 124,76

Le montant de la subvention communale est de 232 730,00 € cette année.

Dans le chapitre 74, sont également prévus 8 300 € du Département dans le cadre des dossiers du subvention déposés par le CCAS (Conférence des Financeurs) ainsi que 790 € en subventions diverses (le CCAS répondant de plus en plus à des appels à projets en vue de financer des projets sociaux).

Au chapitre 75 sont prévus 6 400 € de mécénat, notamment dans le cadre d'Octobre Rose 2026 (depuis 2025, le CCAS démarche des mécènes pour l'aider à financer cet évènement, pour information en 2025 : 4800 € de mécénat).

Pour 2026, on note un excédent antérieur reporté de 12 556,76 €.

2.1.2 La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT-DEPENSES	BP 2024 (€)	BP 2025(€)	BP 2026 (€)
Chapitre 21 - Acquisit° foncier, matériel	11 783,64	17 717,37	22 291,22
TOTAL GENERAL DEPENSES	11 783,64	17 717,37	22 291,22

Les dépenses serviront notamment à renouveler le matériel informatique (en fin de vie) : 3 postes informatiques sont à changer en 2026 (ils ne pourront pas migrer sous Windows 11) et 1 ordinateur portable sera acheté pour le service Visiteurs à domicile. Concernant la téléphonie : 2 téléphones devront être changés et un 3^{ème} sera acheté pour le service Visiteurs à Domicile.

Parmi les autres investissements à réaliser : achat d'une tondeuse thermique, d'une brouette et de petit outillage pour le jardin partagé, achat d'une machine à laver et d'un karcher pour le portage de repas, achat d'un frigo pour la salle de repos de l'équipe du CCAS et achat d'une rampe mobile pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se rendre au CCAS.

Toutefois, le montant budgétisé permet également de provisionner une somme, en vue, dans le futur, de remplacer un véhicule si besoin.

- Les recettes d'investissement

INVESTISSEMENT-RECETTES	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Chapitre 10 - Dotations, fonds FCTVA, TLE	0	0	64
Chapitre 024 - Produit des cessions	0	0	0
Total recettes réelles	0	0	64
Chapitre 040 - Amortissements	4 733,46	6 062	8 868
Total recette d'ordre	4 733,46	6 062,00	8 868,00
Excédent antérieur reporté	7 050,18	11 655,37	13 359,22
TOTAL GENERAL RECETTES	11 783,64	17 717,37	22 291,22

2.2 Le service 500 – Portage de repas

- Les objectifs poursuivis :

- Continuité dans le fonctionnement du service
- Réflexion sur la mise en place d'une 3^{ème} tournée de livraison de repas (même si pour le moment, la qualité de la prestation fourniture de repas n'est pas au rendez-vous et ne le permet pas : marché en cours de révision) et donc augmentation à prévoir en nombre de livraison de repas.
- Maintien de la qualité et de l'image du service
- Mise en place d'une campagne de communication

2.2.1 La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 325 270 €. Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT-DEPENSES	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Chapitre 011- Charges fonct° des services	144 485,00	218 110,00	218 070,00
Chapitre 012-Charges de personnel	93 300,00	112 000,00	107 200,00
TOTAL GENERAL DEPENSES	237 785,00	330 110,00	325 270,00

Les dépenses prévues sont légèrement inférieures à celles prévues sur le Budget Prévisionnel 2025.

Sur le volet alimentation il est toujours prévu un budget de 195 000 € au total (notamment en raison de la mise en place éventuelle de la 3^{ème} tournée, déjà prévue en 2025).

Ce qui laisse 23 070 € pour les autres postes de dépenses du Chapitre 011 :

- Le budget eau et électricité revu à la hausse (+ 700 €) pour faire face aux augmentations annuelles.
- Le budget d'entretien des véhicules légèrement revu à la baisse : 4000 € (- 500 € par rapport à 2025)
- Le budget prestations de service : il sera nécessaire d'effectuer les révisions frigorifiques sur les 2 véhicules (coût : 3 600 €)
- Le budget locations mobilières : ce dernier est approvisionné de 1 000 € afin de pouvoir absorber les frais de location d'un véhicule (si toutefois l'un des 2 véhicules tombait en panne durant l'année)
- L'assurance des véhicules du service : 3 500 € (même si un travail sera effectué avec l'assureur actuel pour revoir les conditions contractuelles).

- Les recettes de fonctionnement

Prévues au même niveau que les dépenses, les recettes s'élèvent à 325 270 €.

FONCTIONNEMENT-RECETTES	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Chapitre 70 - Produits services	185 000,00	276 000,00	270 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participat°, compens°	69 912,36	54 110,00	55 270,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	261 912,36	330 110,00	325 270,00
Excédent antérieur reporté	-24 127,36	0,00	0,00
TOTAL GENERAL RECETTES	237 785,00	330 110,00	325 270,00

Il est prévu que les recettes liées à l'activité du service soient quasi similaires à celles prévues en 2025 (en raison de la mise en place éventuelle d'une 3^{ème} tournée de livraison de repas).

Le montant de la subvention communale s'élève à 55 270 € cette année.

2.3. Endettement

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours et n'en prévoit pas pour l'année 2026.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Délibération 15042026-5 Vote du Débat d'Orientation 2026 sur la base du rapport présenté**

Date de décision: **15/04/2026**

Date de réception de l'accusé **16/04/2026**
de réception :

Numéro de l'acte : **15042026_5**

Identifiant unique de l'acte : **012-261201115-20260415-15042026_5-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .1**

Finances locales
Decisions budgetaires
débat d'orientation budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**
classification :

Nom du fichier : **DELIBERATION 15042026-5 Vote du Débat d'orientation budgétaire 2026.pdf (99_DE-012-261201115-20260416-15042026_5-DE-1-1_1.pdf)**